

L'incendie du n° 5 de Courrières

Les conclusions du rapport du délégué mineur sur la visite du 8. — Les barrages.

Le délégué mineur Lemal a constaté dans son rapport du 8 courant la visite qu'il fit pour accompagner le ministre. On en donne les détails. Citons seulement ses conclusions :

M. Guette m'interpella pour me demander si le barrage auquel on se trouvait jusqu'à la partie la plus brûlée du feu, il y avait bien 15 mètres de distance. Sur ma réponse affirmative, M. Barhou m'avait à constater l'émanation que le tuyau dit « canard » dégageait.

Il n'en est pas moins vrai que pour un part j'ai eu devoir faire allusion à un ballon, attendu qu'il existe un vide, derrière les barrages, qu'on peut comparer à un ballon qui se gonflerait et dont l'envol pourrait se déchaîner.

La construction du barrage

On poursuit avec une activité fébrile les travaux de construction des gros barrages et la situation reste sans changement. Il en sera ainsi jusqu'à l'achèvement de ces travaux, à moins de complications imprévues. Le délégué mineur, descendu vendredi soir, est remonté hier matin après les avoir minutieusement inspectés.

Hier après-midi, il est redescendu à nouveau avec le contrôleur des mines pour accompagner ce fonctionnaire dans sa tournée.

Le délégué a constaté une fois de plus que l'échauffement signalé au nord du feu, était vers la descente de la Chapelle, à l'écoulement de la veine qui dégage une chaleur latente. Les travaux de déblaiement entrepris sur ce point ont été arrêtés et la partie déblayée a été restaurée et reconstruite.

Il ne serait pas impossible qu'il survienne de ce côté des complications, attendu que cette fois c'est dans une région vierge que l'échauffement se manifeste et que c'est le corps de veine lui-même qui se trouve en combustion.

Attendez quelques jours pour être définitivement fixé.

Réunion du Conseil d'Administration DU SYNDICAT DES MINEURS DU PAS-DE-CALAIS

Le conseil d'administration s'est réuni le samedi 11 janvier 1906, à 3 heures du soir, 20, rue de la Paix, à Lens, sous la présidence de M. Guyon Basly.

Étaient présents : Cadot, de Bray; Debréaux, de Lévin; Sureau, de Courrières; Barlet, de Nouvion; Desnoy, de Courrières; Tessin, de Meurbain; Cordier, de Carvin; Duquesne, de Béthune; Lefebvre, de Douvrin; Roussel, de Ferlay; Poiré, de Lens; Poiré, de Douvrin; Maes, de Lens; Poiré, de Polyeur, de Ligny-les-Aires.

Étaient assistés à la séance à titre consultatif :

Le conseil s'est occupé entre autres questions administratives de plusieurs cas d'accidents.

Beugnot est chargé de s'intéresser à l'affaire Chéry Emile, ouvrier blessé, syndiqué pour l'assistance judiciaire en appel.

L'ouvrier blessé syndiqué Willoy, dit « La-kete », d'Avion, passera à la radiographie aux frais du syndicat.

L'affaire Delaye, de la fosse 12 de Lens, syndiqué blessé, sera porté en appel et le citoyen Briquet, avocat du syndicat, juge qu'elle peut être modifiée dans un sens favorable.

La loi actuelle de huit heures et demie n'étant pas appliquée à la Compagnie de Ligny-les-Aires, le président est chargé d'écrire au directeur de cette compagnie.

Un Château cambriolé A VILLERS-AU-BOIS

Deux malfaiteurs, restés inconnus, s'attaquent notamment, avec une rare audace, à la demeure de M. Dubron, avocat à Douai.

M. Dubron, l'éloquent avocat du barreau de Douai, qui possède un château à Villers-au-Bois, commune du canton de Vimy, vient de recevoir, dans les circonstances suivantes, la visite de deux cambrioleurs.

C'était dans la nuit de mercredi à jeudi, vers 1 heure du matin, M. Jean Fourmaux, jardinier du château, entendit tout à coup sonner violemment à la grille. Il se leva et descendit pour voir ce qui se passait.

Pendant ce temps M. Dubron se levait lui aussi et ouvrait une fenêtre pour allumer le bec de gaz qui se trouve dans la cour, sous cette fenêtre, il aperçut deux individus, dont l'un essayait de s'introduire dans la cour en passant par-dessus la grille, pendant que son compagnon s'attaquait à la serrure.

Le jardinier, qui sortait alors du château, se dirigea vers les individus en tenant en laisse le chien qui venait de détacher. Il les menaça de lancer l'animal sur eux, mais ils ne s'en firent rien et continuèrent à tâcher simplement de reconnaître les cam-

brionniers. Puis il menaça ces derniers de leur envoyer un coup de fusil.

Les malfaiteurs n'en furent pas autrement effrayés et continuèrent leur petite opération en gaulant. A ce moment, M. Poulle Auguste, domestique, sortit du château par une porte curant sur la route, arrivait, et, malgré les pierres lancées dans sa direction, empoigna un de cambrioleurs. Une lutte s'engagea entre les deux hommes et M. Poulle, roué de coups par le second malfaiteur, dut bientôt lâcher son prisonnier qui, dans sa précipitation à se dégorger, jeta son cache-nez sur les lieux. Quand le garde-champêtre, avisé de ce qui se passait, arriva, les voleurs étaient déjà loin.

On croit que ces deux individus sont des ouvriers mineurs demeurant à Aeg. Une ceinture et un bottillon ont été trouvés sur la route.

Un vieillard mort de froid A SAINT-AMAND

Un vieux cultivateur, M. Hector Mafrez, vivait seul, rue des Anges, à Saint-Amand. Depuis quelques jours, les voisins ne l'ayant pas aperçu, l'un d'eux vint le chercher à la porte de chez lui, qu'il avait fermé à double tour, et l'on trouva le vieillard mort de froid.

La, les agents le trouvèrent inanimé; des soins lui furent prodigués, mais le malheureux mourut peu après d'une congestion causée par le froid.

Grave affaire de meurs A LIEVIN

Un boute-feu, accusé d'actes immoraux commis au fond de la fosse N° 4 d'Ostricourt sur de jeunes ouvriers, prend la fuite.

La gendarmerie de Carvin vient d'ouvrir une enquête sur des faits graves d'immoralité dont se serait rendu coupable un boute-feu de la fosse 4 des mines d'Ostricourt, un sieur J.-B. Quinet, 34 ans, qui n'a pas attendu les visites pour décamper, justifiant ainsi les accusations précises portées contre lui.

Depuis quelque temps, la rumeur publique accusait le sieur Quinet de se livrer, au fond de la fosse, à des actes répréhensibles sur de jeunes ouvriers. La chose aurait depuis plusieurs mois, lorsqu'il a été plainte plus précises, la justice informée.

Les gendarmes, chargés d'une enquête, interrogèrent un certain nombre de jeunes gens : Auguste L., 17 ans; Albert et Fernand D., 14 et 16 ans; Ernest L., 13 ans; J.-B. B., 16 ans; Fernand N., 15 ans; tous âgés de 12 à 18 ans, qui lui avaient été victimes des meurs dépravées du boute-feu. Ils ont articulé des faits précis, et le dernier a même déclaré que Quinet l'avait menacé de le mettre à l'amende de cinq francs s'il refusait de se soumettre à ses fantaisies.

Satisfaitement dénoté sur la culpabilité de Quinet, les gendarmes se rendirent à son domicile pour l'arrêter. En effet, Quinet avait quitté le pays deux jours avant. Il s'était rendu avec sa fille et sa femme, chez sa belle-mère, à qui il a confié l'enfant et depuis il a disparu sans qu'on sache quelle destination il a prise.

Il est activement recherché.

Les filles enterrées de l'Hospice Général, à Lille

La mise au cimetière de trois filles à l'Hospice général de Lille, que nous avons relatée hier, a soulevé une vive émotion et a suscité une enquête officielle.

Les faits que nous avons avancés, égarés par la crainte de certains rigoureux qui auraient été infligés à des pupilles de l'assistance publique, hospitalisées temporairement à l'Hospice-général. Cette enquête a établi qu'à la suite d'actes signalés d'indiscipline commis par trois pupilles, âgées de 16 ans et demi, 18 ans et 16 ans, elles furent mises dans la salle de discipline. Cette salle n'est, d'ailleurs, qu'un dortoir aménagé comme les autres, isolé du quartier des enfants assistés. Ces trois pupilles démontrèrent la serrure et se promenaient à travers l'établissement. Une punition de cachot leur fut infligée par le service de l'assistance publique; l'une y resta deux heures, les deux autres y passèrent la nuit; on donna à chacune, pour se coucher, une boîte de baïlle et trois couvertures. Elles regagnèrent des aliments chauds. Elles sortirent le lendemain matin et furent placées chacune dans un quartier différent.

Il n'y eut donc qu'une mesure disciplinaire rendue nécessaire par l'attitude de ces pupilles, dont la conduite est des plus mauvaises. Chacune d'elles fut envoyée au Bon-Pourquoi et chaque fois a été renvoyée. Elles ont toutes, trois été internées déjà au Bon-

Pasteur, à Lille, et même à la maison cellulaire de Douai, en vertu d'une ordonnance du président du tribunal. Soitement admonestées, elles ont promis de se bien conduire à l'avenir.

L'administration de l'assistance publique va tenter à nouveau de leur procurer une place.

Le dévouement récompensé

Aux termes d'un rapport présenté par le ministre de l'Intérieur, des médailles d'honneur, des mentions honorables et des lettres de félicitations ont été décernées aux personnes ci-après désignées, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement et dont la belle conduite a été signalée pendant le mois d'octobre 1907.

NORD
Médaille d'argent de 1re classe. — M. Farbu, professeur de gymnastique au collège du Quésnoy.
Médaille de bronze. — Louis Daems, pupille de l'hospice de Dunkerque, à Bourbourg-Campagne.

Mentions honorables. — M. Bogheier, ouvrier blanchisseur à Quésnoy-sur-Deule.
M. Bodele, cantonnier à la Compagnie du Chemin de fer du Nord, à Baillieu.
Le jeune Charles Dufour, âgé de 12 ans, élève au collège du Quésnoy.
M. Delplace, comptable à Seclin.
M. Auguste Locat, secrétaire de police à Lille.

M. de Weel, marinier à Appels (Belgique).
Lettres de félicitations. — M. Hornet, contrôleur à Saint-Amand.
M. Ducharmeux, ouvrier chauffeur à Moutier.
M. Godry, facteur des postes à Bergues.
M. Lesnes, usinier à Valenciennes.
M. Dussart, journaliste, à Saint-Amand.

PAS-DE-CALAIS
Médaille d'argent de 2e classe. — M. Hermand, ouvrier peintre à Lens.
Médailles de bronze. — M. Weber, soudeur de gare à Arras.
M. Florent, demeurant à Vieille-Chapelle.
Mentions honorables. — M. Fourquet, demeurant à Arras.
M. Gorain, adjudant au 8e régiment d'infanterie.

Cour d'Assises du Pas-de-Calais

Audience du samedi 11 janvier
Un ouvrier mineur de Ferlay nommé Constantin Pote, accusé d'attentat aux meurs, est ACQUITTÉ.

Les vols de grains de Courrières

Cette affaire, la plus forte de la session, compte dix accusés. Elle est appelée devant le jury à une heure et demie.

Les accusés sont les nommés :
1. Guevelle DIBBAUT, âgé de 28 ans, né à Bruges (Belgique), le 26 mars 1879, bachelier sans domicile.
2. Louis BIQUET, âgé de 37 ans, né à Billy-Berclau, le 19 octobre 1870, brocanteur demeurant à Harnes.
3. Evariste MAILLE, âgé de 41 ans, né à Annoeuille, le 4 mars 1866, boucher, demeurant à Wingles.
4. Philippe BOIS, âgé de 28 ans, né à Saligny-en-Weppes, le 11 mai 1879, marchand de chiffons, demeurant à Vendin-le-Vieil.
5. Narcisse MASCLÉP, âgé de 54 ans, né à Meurchin, le 27 mars 1853, cultivateur, demeurant à Meurchin.
6. Jules DESMAZIERES, 48 ans né à Wavrin, le 1er mars 1859, négociant en grains, demeurant à Carvin.
7. Eugène MARTIN, âgé de 34 ans, né à Douvrin, le 29 septembre 1873, marchand de coupages, demeurant à Annay.
8. Hippolyte MASCLÉP, âgé de 51 ans, né à Huppy, le 3 mai 1856, cultivateur, demeurant à Meurchin.
9. Les deux accusés de vols et complicité de vols de maïs, de graine de lin et de divers objets, commis à Harnes, Courrières, etc.

Les avocats, au nombre de six sont tous étrangers au barreau de Saint-Jamer, à l'exception de M. Lebans, avocat à Courrières. La plaidoirie des accusés est très correcte. Ils présentent l'aspect de gens appartenant à la classe commerçante.

Leur mise est décente et propre.

LES INTERROGATOIRES
Après la lecture de l'acte d'accusation, le PRÉSIDENT, s'adressant d'abord à Dibbaut, lui pose les questions suivantes :
— Me reconnaissez-vous avoir vendu de la graine de lin à Biquet ?
R. — Oui, mon président.
D. — Etait-ce la première fois que vous lui vendiez de ce produit ?
R. — C'était la première fois que je faisais affaire avec lui.
Puis s'adressant à Briquet, le président lui demande s'il reconnaît l'opération qu'il a faite.
— Oui, répond l'accusé, mais ce n'est qu'une affaire de vol que je me suis laissé aller à faire cet achat.

PRÉSIDENT lui dit alors que les plus mauvais renseignements sont parvenus sur lui. Il ajoute qu'il faisait ce commerce sur

une grande échelle et qu'il avait acquis une grande habileté comme brocanteur.

Il interroge ensuite DESMAZIERES, qui dit n'avoir jamais reçu des graines de lin de Dibbaut.

L'interrogatoire d'Emile WAYOLLE est un peu pénible, car il est sourd.

Le PRÉSIDENT le fait descendre du banc des prévenus et l'approche du tribunal.

Si l'accusé est sourd, il est loin d'être muet, car il cause avec une grande volubilité et laisse à peine au président le temps de lui adresser quelques questions.

Il essaie de justifier sa conduite et donne toujours une raison qui lui semble plausible.

X l'heure où nous mettons sous presse, la fin du compte-rendu de l'audience ne nous est pas parvenu.

Un rapté de Courrières écrasé par un tramway

Mons, 11 janvier. — Un nommé Henri Guibbert, chauffeur à l'usine à gaz de Wasmeil, a été victime d'un grave accident de tramway hier matin. Il a dû subir l'amputation des deux jambes à l'hôpital de Mons.

Guibbert était un des raptés de la terrible catastrophe de Courrières. Il était resté enseveli vivant dans la mine pendant dix-neuf jours et il vient de se faire écraser ici, le jour même où, se croyant quitté avec la fatalité, il allait se marier !

VIEILLES CHRONIQUES DE LA RÉGION

Les perceurs de murailles de Montreuil

L'affaire d'Enquin. — Un Crémus campagnard. Au cours du dernier demi-siècle, peu de causes criminelles attirèrent, dans le Pas-de-Calais, l'attention du public au même degré que l'affaire de Zoteux, affaire tragique et dramatique, qui sembla faire partir d'un roman.

Il faut remonter au temps des chauffeurs pour trouver des crimes, des scènes et des personnages pareils à ceux qui eurent pour théâtre, en 1857, le petit village de Zoteux, au canton d'Esquillers, dans l'arrondissement de Montreuil.

Le pivot de cette affaire était un étrange vieillard de 75 ans, un richissime propriétaire, M. d'Enquin.

Il y a eu, dans la famille Bourdon, à Zoteux, un homme immensément riche, qui vit dans une mansue isolation; il est atteint de cette passion bizarre, incompréhensible pour ceux qui ne la partagent pas, l'avarice.

Quoique laissant la moitié de ses terres en friche, quoique ne louant le reste qu'à un taux de 1 pour 100, et percevant pourtant des revenus considérables, (on dit près de cent mille francs par an) qu'il entasse dans la maison qu'il habite, il ne mot maison est amoindrie, c'est la honte à qu'on l'appelle. Il a bien un château, mais il ne l'habite pas; on n'y trouve que de vieilles armes, de vieux habits, point d'argent.

L'argent doit être pris de lui, sous ses yeux. A mesure qu'on lui en apporte, il le place, le veut dire, et le cache, soit dans les tiroirs, soit dans le fond de quelques gisements depuis quatre-vingt ans (car l'avarice a aussi été un héritage pour M. d'Enquin), des sacs de six livres, successivement couverts de pièces de cinq francs modernes, et les autres, enroulés et ne vides jamais, soit dans des linges moisis, dont il fait des sacs en les liant par les deux extrémités, puis il cache le tout.

On a retrouvé de l'argent partout, dans les tiroirs dans les armoires, dans la terre, dans la paille, dans les habits, sous les comble; et il vit lui, au milieu d'un pêle-mêle baroque, vêtus de haillons, se nourrissant de croûtes de pain, mais entouré de son or, dont la présence suffit à le rendre heureux.

Une domestique, vieille à son service, Ambroisine Couvel, demeurée avec lui. La mansue, au reste, est isolée, à moitié croute de vétusté; les ais déformés craquent de toute part.

Ces richesses, perdues pour la circulation et comme frappées de main-morte, ont excité des convoitises ardentes. Depuis que le Pas-de-Calais recèle un Crémus campagnard, M. d'Enquin a été l'objet de démarches sans nombre. Des troupes de voleurs ont assailli de Paris de Marseille même, on est venu pour ébranler sa générosité, pour exciter sa pitié, pour lui demander des subventions à des inventions imaginaires, à des inventions forgées de toutes pièces.

Aux excrotes et aux agrefines succédèrent les barbes. Trois fois en cinq ans, le 12 octobre 1860, le 13 octobre 1862, le 30 septembre 1864, la mansue d'Enquin avait été attaquée pendant la nuit, et chaque fois, dans des conditions identiques.

Trois ou quatre hommes robustes, mais sans armes autres que des poils ou des bâtons, s'étaient glissés près de la maison et avaient pratiqué un trou dans la muraille, par où ils s'étaient introduits à l'intérieur.

M. d'Enquin avait été terrassé, réduit à l'impuissance, et, pendant ce temps, le reste de la bande avait fait main basse sur tout ce qui se trouvait à portée.

Le dernier tentative avait failli devenir sanglante. Se souvenant qu'il était gentilhomme, M. d'Enquin avait mis l'épée à la main; mais cette bravoure était restée sans effet, car il avait été blessé à la tête par un coup de fusil.

Il se retirait en sautant en emportant tout ce qu'il avait pu trouver, en environnant 10,000 francs, presque tout en argent, en pièces de six francs et de cinq francs, et on alla le partager chez l'un d'eux, non point en le comptant, mais en faisant quatre tas à peu près égaux.

Peu après les coupables se faisaient prendre, dans l'arrestation d'une bande de onze individus, tous voleurs et faux-monnayeurs, qui opérèrent dans les environs de Montreuil, et surtout dans les cantons d'Étapes et de Esquillers.

Cinq de ces malfaiteurs étaient accusés du vol commis chez M. d'Enquin; c'étaient un receleur, les deux frères Réveillon, un de leurs amis nommé Lefranc, et un autre appelé Dubuis; ce dernier, un colosse, avait déformé et maintenu le vieil avaré pendant les seize heures de la nuit.

A la dernière session des Assises du Pas-de-Calais de l'année 1866, trois de ces accusés avaient été condamnés aux travaux forcés à perpétuité; un autre, à deux ans de la même peine, et le cinquième à la réclusion.

Cette condamnation eût été de peu de valeur pour M. d'Enquin d'une nouvelle et plus violente attaque. C'était une proie naturellement convoitée par les voleurs.

Le 30 mars 1867, vers onze heures du soir, un certain nombre d'individus, quand un bruit étrange se fit entendre, et en même temps, un chien de garde, lâché dans la pâture, poussa des aboiements furieux.

Des coups répétés ébranlèrent la maison, qui sembla battue en brèche. De nouveau, les malfaiteurs essayèrent de percer la muraille, ignorant que l'ancien maître, pratiquant au cours des vols précédents, n'était rebouché qu'avec des fagots. Les maçons eurent à se fâcher.

Qu'on se figure la situation de ce vieillard de soixante-cinq ans, naguère l'objet d'une pareille et si violente agression, seul avec une vieille femme, dans une maison isolée, trop certain qu'on ne lui portera pas secours et qui sent, qui entend, dans la nuit, des voleurs entourer cette demeure, pleine de trésors, et se livrer à une œuvre de destruction, en laire le siège, pratiquer une percée dans le mur, qui va bientôt céder sous leurs coups.

La vieille Ambroisine ne put pas du moins mourir sans se défendre. Elle arma d'un fusil et en tira un coup par la fenêtre. D'Enquin lui prit l'arme des mains, la rechargea et, cinq fois de suite, jeta feu sans atteindre personne.

Le bruit cesse, mais les bandits ne se sont pas éloignés. On les voit tapis dans la prairie, attendant un moment propice pour recommencer leur attaque.

Trois heures se passent vaines. D'Enquin ne s'est pas couché; il veille, à l'intérieur, avec sa fidèle servante. A ce moment, des coups sourds, appliqués contre la muraille, recommencent de nouveau. Le travail avance. Il faut prendre un parti. Tout doucement, le vieillard enfonce la porte de la maison, pour permettre à Ambroisine de sortir sans être vue et d'aller semer l'alarme au dehors. Mais les bandits sont sur leurs gardes. A peine la porte est-elle entr'ouverte que trois d'entre eux se ruent sur cette ouverture.

(A suivre.)

Dernière Heure

LES PROJETS DE BRIAND

LA REFORME DU JURY. — Le RECRUTEMENT DE LA MAGISTRATURE

Paris, 11 janvier. — Briand, à la suite de l'étude divers projets de réforme, concernant la magistrature, qu'il se propose, dans un délai plus ou moins rapproché, de faire approuver par le Parlement.

Nous croyons savoir que l'un de ces projets — le plus urgent à son point de vue, — vise la constitution du jury criminel, dont il donnera plus de garanties à toutes les classes de justiciables.

Le garde des sceaux a, d'autre part, annoncé une modification, dans le sens démocratique, de la situation de début des magistrats. Il proposera, notamment, que tous les juges suppléants soient désormais rétribués.

Quant à la suppression de l'immovibilité des sièges, dont on avait parlé, le ministre n'en envisage la possibilité qu'à une date beaucoup plus éloignée.

Le général Drude à Paris

Paris, 11 janvier. — M. Clémenceau, a reçu ce matin le ministre de l'Intérieur, le général Drude, qui lui a été présenté par le ministre de la guerre. L'entretien, qui a duré une heure environ, a eu les résultats les plus satisfaisants. A l'issue de la conversa-

tion, M. Clémenceau a tenu à féliciter l'ancien chef de corps expéditionnaire de Cassin blanc, pour sa belle conduite et le zèle avec lequel ses services qu'il a rendus au pays.

En réponse à diverses questions de détail, le général Drude, a fourni des renseignements sur l'état des troupes, sur les moyens de loger les réfugiés qui viennent d'arriver, sur la situation de Moul-Hafid et de ses mahallas et sur beaucoup d'autres points.

La protection légale des travailleurs

Paris, 11 janvier. — Aujourd'hui, dans la salle du Musée Social, s'est tenue la séance de l'Assemblée de l'Association nationale française pour la protection légale des travailleurs, sous la présidence de M. Millet-Rand, ancien ministre; il avait à ses côtés, M. Arthur Groussier, député de Paris; Raoul Lapeyrou, professeur à la Faculté de Droit, secrétaire général.

M. Groussier a parlé de l'introduction des règles nouvelles dans le Code Civil.

M. Perreau, professeur à la Faculté de Droit, a ensuite lu un long rapport sur l'avant-projet de loi relatif à la protection légale des travailleurs, par la commission de travail de la Chambre des Députés.

A la fin de la séance, l'Assemblée a procédé au renouvellement d'un tiers des membres du Comité de direction.

Les ensevelis de Mont-l'Evêque

Saint-Jean-de-Maurienne, 11 janvier. — Un moment où l'on allait dégrader un des ouvrages ensevelis dans la carrière qui s'est effondrée hier, un nouvel éboulement s'est produit et l'ouvrage a été écrasé.

Les travaux de déblaiement continuent pour le sauvetage des trois autres carrières ensevelies.

Une panique dans une salle de spectacle EN ANGLETERRE

Quatorze enfants tués. — Nombreux blessés. Barnsley, (dans le Yorkshire), 11 janvier. — Une terrible catastrophe s'est produite ici, cet après-midi. Une représentation théâtrale pour enfants avait lieu dans le grand hall de l'hôtel de Ville. La salle était comble. Beaucoup d'arrivants en retard, pour ainsi dire, dans les couloirs, la foule était épaisse. Plusieurs personnes résolurent de gagner la sortie. Un remous prodigieux se produisit alors. Les enfants furent foulés aux pieds, les cris se firent entendre, une panique générale. Tout le monde se ruait vers les portes, pour ainsi dire inconsciemment et un grand nombre d'enfants furent bousculés, laissés égarés.

On releva 14 cadavres et une trentaine de blessés sont à l'hôpital. Plusieurs sont dans un état désespéré.

LE CRIME DE MEUX

Les assassins de la tenancière sont arrêtés. Meux, 11 janvier. — On a arrêté aujourd'hui, les assassins de Mme veuve Desnoy, la victime du crime commis dimanche dernier.

Le principal inculpé est un neveu de la victime, Jean Laocote, 35 ans, qui remplit ses fonctions de fonctionnaire de police. Il avait commis, avec deux complices, le crime de Meux, le 27 novembre 1905.

Gustave V ne veut pas être couronné

Pourquoi le roi Gustave a récusé de ne pas se faire couronner.

Stockholm, 11 janvier. — Le roi Gustave a déclaré à un rédacteur de l'« Aftonbladet » que sa résolution de ne pas se faire couronner n'est due qu'à lui-même.

Il considère la cérémonie de couronnement qu'aucune loi fondamentale d'ailleurs ne prescrit, comme superflue et peu conforme à l'esprit moderne. Les frais considérables d'une pareille cérémonie l'ont d'ailleurs décliné.

Le roi a, en outre, déclaré que, sur son désir personnel, des simplifications de protocole considérables pour la cérémonie d'ouverture des sessions parlementaires ont été effectuées à l'étranger, et, enfin, qu'il ne souhaiterait rien de plus, en ce qui le concerne personnellement, que de mener une vie simple et peu coûteuse, mais que c'est un principe impossible d'appliquer.

Les chefs d'Etat ont, en effet, rôle représentatif et ils ne servent à rien, si ce n'est le peuple, ni pour le pays, que le roi néglige, dans les cérémonies officielles, les coutumes et les usages admis entre les peuples.

son expression habituelle.

— Ou était-il quand vous étiez à M. de Charny ?
— Il était ici, écoutant LA, II, à cette porte.

— Tu l'as entendu de cette conversation ?
— Oui la première partie.

— A quel moment s'est-il décliné à quitter cette chambre ?
— Au moment où M. de Charny...
— André s'arrêta.

— Au moment où M. de Charny répétait impitoyablement Gilbert.

— Au moment où, M. de Charny n'ayant pas la main, je jetai un cri.

— Vous le voyez bien alors ?
— Oui. Je le vois avec son front plissé, ses lèvres crispées, un de ses poings fermés sur sa poitrine.

— Suivez-le donc des yeux et, à partie de ce moment, ne songez plus qu'à lui et ne la perdez pas de vue.

— Je le vois, je le vois, dit André.
— Que fait-il ?
— Il regarde autour de lui s'il n'existe pas une porte donnant sur le jardin, puis, comme il n'en voit pas, il va à la fenêtre. Fortement regardé, il se penche à l'extérieur, franchit l'appui de la fenêtre, et disparaît.

— Suivez-le dans l'obscurité.

— Je ne puis pas.

Gilbert s'approcha d'André et passa la main devant ses yeux.

— Vous savez bien qu'il n'y a pas de nuit pour vous, dit-il. Voyez.

— Ah ! le voilà, courant par l'allée qui longe le mur; il ramène la grande porte, l'ouvre sans que personne le voie, s'élance vers la rue Plâtrière... Ah ! il s'arrête, il parle à une femme qui passait.

(A suivre.)

Alexandre DUMAS

LA COMTESSE DE CHARNY

C'est ce qui lui était impossible de comprendre.

En trouvant donc cette femme, qu'il avait en proie à tant de désespoir, à un projet d'un désespoir nouveau, tout ce qu'il y avait de fibres musculaires dans son cœur se tendait pour cette grande information.

— Où est-ce que vous êtes allé ?
— Oh ! mon Dieu ! s'écria Gilbert, où s'en va-t-il ! Le malheureux ne connaît point Paris et il est minuit passé ?